

# SECRET

## **Argumentaire pour la publication de l'étape 1A de l'étude de faisabilité de la voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic**

Présenté à la commission de l'accès à l'information

14 juillet 2016

Le maire de Lac-Mégantic a décrété le secret sur ce rapport d'étape et affirme qu'il ne le rendra public qu'à la fin de toute l'étude, laquelle est prévue durer 3 ans.

Cette attitude arbitraire rend l'étude suspecte, déjà qu'elle était critiquée pour sa durée excessive qui la faisait paraître une manœuvre d'endormissement de la population. Rien pour générer la confiance en promulguant l'ignorance.

Ce manque de transparence ne peut qu'augmenter l'incertitude des citoyens affectés à 70 % de choc post-traumatique suite à la catastrophe de juillet 2013. La sécurité est encore précaire en raison de la pente extrême des lieux et à cause de la reprise du transport de produits dangereux encore plus explosifs. La voie de contournement est la seule solution pour rétablir la santé psychologique de la population et sa sécurité.

L'intervention citoyenne est primordiale dans ce dossier public. Et cacher de l'information disponible ne peut être que démotivant pour des ressources citoyennes utiles à élaborer une sécurité sans faille.

Plusieurs comités citoyens sont en œuvre et ont eu une participation efficace jusqu'ici. L'accès à toute l'information est cruciale pour maximiser la cohésion et la collaboration de toute la collectivité.

De multiples demandes à la commission de l'information du Québec ont été entreprises. Mais le délai de réponse de 3 mois est dépassé à cause d'une grève des juristes du gouvernement.

Ainsi, dans l'obscurité, le combat contre les trains d'enfer se déroule à pas de tortue.